

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 20 avril 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 13, 14 et 15 avril 2021**

**2021 DFA 10** – Camping de Paris – Bois de Boulogne - Signature d'une convention d'occupation du domaine public avec Voies Navigables de France, portant droit à l'occupation d'un terrain constituant l'ancien bras de Seine dit « de la Folie », à Paris 16ème arrondissement

**M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le projet de délibération en date du 30 mars 2021 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation la signature d'une convention d'occupation du domaine public fluvial avec Voies Navigables de France, portant droit à l'occupation d'un terrain constituant l'ancien bras de Seine dit « de la Folie », 7016 Paris ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 16ème arrondissement en sa séance du 29 mars 2021 ;

Sur le rapport présenté par M. Frédéric HOCQUARD, au nom de la 1<sup>ère</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 – Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec Voies Navigables de France la convention d'occupation du domaine public, dont le texte est joint à la présente délibération, portant droit à l'occupation d'un terrain constituant l'ancien bras de Seine dit « de la Folie » (Paris 16e) pour une durée de 12 ans.

Article 2 - La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement des années 2021 et suivantes.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**